

## REGLEMENT FINANCIER - TARIFS ANNUELS

En référence au Projet Educatif mis en place au Caousou, la contribution financière est calculée à partir du quotient familial.

" Une école contribue à plus de justice lorsqu'elle tient à se rendre aussi accessible aux familles modestes qu'aux plus aisées, lorsqu'elle ne se contente pas à cette fin de dispenses de frais de scolarité qui pourraient heurter la dignité de certains foyers, mais propose, par équité, des tarifs différenciés selon leurs ressources."

**Aucune famille ne doit être empêchée, pour des raisons financières, d'inscrire son enfant dans l'établissement.**

**Toute modalité financière peut être étudiée, confidentiellement, avec le Directeur.**

Lors de l'année scolaire 2018-2019, une Commission d'Aides aux Familles a été mise en place. Cette commission étudie les dossiers de demandes et peut attribuer des aides financières aux familles sur critères sociaux.

### CONTRIBUTION FAMILIALE SELON REVENUS

Catégorie	**Quotient familial	Maternelle & Élémentaire	COLLEGE	LYCEE
A	jusqu'à 2 452 €	206	206	206
B	de 2 453 à 3 996 €	300	415	496
C	de 3 997 à 4 840 €	362	500	638
D	de 4 841 à 5 772 €	568	734	872
E	de 5 773 à 6 941 €	728	956	1 235
F	de 6 942 à 8 728 €	820	1 121	1 440
G	de 8 729 à 11 030 €	1 014	1 340	1 725
H	de 11 031 à 13 971 €	1 177	1 590	2 074
I	de 13 972 à 17 549 €	1 310	1 780	2 302
J	de 17 550 à 19 959 €	1 421	1 937	2 509
K	de 19 960 à 23 635 €	1 510	2 162	2 705
L	de 23 636 à 27 961 €	1 642	2 278	2 802
H.C.	+ de 27 962 €	1 658	2 299	2 823

*Participation volontaire pour la catégorie HC à préciser lors de l'inscription en ligne*

### MODE DE CALCUL DE LA CONTRIBUTION FAMILIALE

- Repérer sur votre avis d'imposition 2025 la case intitulée : REVENU FISCAL DE REFERENCE 2024 (inclure REVENUS ETRANGERS)

Diviser ce revenu fiscal par votre nombre de parts :

1 part pour le père et 1 part pour la mère (2 parts pour les familles monoparentales)

1 part par enfant à charge et/ou 0.5 part /enfant en alternance

Famille recomposée : prise en charge de la totalité des enfants déclarés sur l'avis d'imposition

Pour les familles vivant maritalement (hors PACS) prendre les deux avis d'imposition

Pour les couples séparés en garde alternée : établissement d'une facture/par parent : le(s) enfant(s) 1/2 part par foyer.

- Vous obtenez ainsi un chiffre qui vous indiquera dans quelle catégorie vous classer. **C'est votre quotient familial.**
- Joindre la photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu sauf pour les familles dans la catégorie HC. Pour les familles domiciliées à l'étranger et ne pouvant justifier de revenus 2024 déclarés non-résidents seront par défaut en catégorie « HC ».

**Des réductions pour famille nombreuse** s'appliquent pour l'ensemble des élèves inscrits au Caousou sur la contribution familiale, la demi-pension, la pension et repas externe.

A partir de 3 enfants : - 15 % de 4 enfants : - 35 % de 5 enfants et + : - 45 %

# FORFAIT ANNUEL RESTAURATION ET HEBERGEMENT

(Sous réserve de modification du calendrier scolaire)

		Maternelle & Élémentaire	3 <sup>ème</sup> Collège	6-5-4 <sup>ème</sup> Collège	Lycée
* 1/2 PENSION	lundi, mardi, jeudi, vendredi midi	748 €	827 €	878 €	808 €
	Forfait mercredi midi à partir du 04/09/2024	199 € (sauf maternelle)	219 €	233 €	213 €
* INTERNAT	Caution (200 €) + clés (50 €)		4 674 €	4 779 €	4 416 €
EXTERNAT	Il est possible de déjeuner occasionnellement au Caousou (même le mercredi). Il suffit que le badge de l'élève soit alimenté.	7.71 € / repas	7.71 € / repas	7.71 € / repas	

\* le prix de la Demi-Pension et de l'Internat est calculé au :

- Lycée sur la période du 02/09/2025 au 05/06/2026. Internat : après le 05 juin 2026, forfait de 151 € /semaine payable d'avance.
- Collège sur la période du 02/09/2025 au 26/06/2025 sauf les 3èmes le 19/06/2025.
- Petit Collège (Maternelle et Élémentaire) sur la période du 01/09/2025 au 02/07/2026.
- Les repas pris au-delà des dates de fin pourront faire l'objet d'une facturation complémentaire.

## SUPPLEMENTS MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

- Goûter des Maternelles en PS et MS 96 € / Annuel (1 matin, 1 après-midi)
- Goûter des Maternelles en GS 61 € / Annuel (1 après-midi)
- Garderie Maternelle Matin (7 h 45 - 8 h 40) : Gratuité ; Soir (16 h 45 - 18 h 15) : 324 € / Annuel ou Ticket : 5.40 €  
**MERCREDI (7 h 45 à 12 h 15) : 221 € / Annuel ou Ticket matinée : 10.05 €**
- Garderie & Etude Élémentaire Matin (7 h 40 à 8 h 20) : Gratuité ; Soir (17 h à 18 h 30) : 324 € / Annuel  
Ticket : 5.40 €
- Frais de fournitures Maternelle 16 € / an
- Location des livres scolaires pour l'année CP & CE1 : 17 € CE2 & CM : 27 €  
Des livres de littérature pourront être facturés en fonction des classes
- Initiation à l'Anglais GS : 127 € / annuel (1 h 30 / semaine en demi-groupe)  
CP-CE1-CE2 : 159 € / annuel (3 h 30 / semaine)  
CM : 105 € / annuel 2h/semaine
- Activités de classes & sorties culturelles selon les activités effectuées par les enseignantes dans la limite de 100 €

## SUPPLEMENT COLLEGE - LYCEE

- Etude dirigée Collège de 17 h 30 à 18 h 30 (lundi, mardi, jeudi) du 04/09/2023 au 14/06/2024 : 293 € / annuel. Ticket : 5.40 €
- Arts Plastiques (sauf ouvrage) : Collège : 11 € / an \* Lycée : 16 € / an (option A-P + Spé).
- Carte cantine Collège/Lycée : 5 € sur facturation (en cas de première fois) et les suivantes 10 €.
- Cahiers de TP (Collège) : prévoir environ 50 €/an
- Sorties diverses : selon les activités effectuées par les enseignants
- Sweat élève internat : 28 € (Nouveau)

## REGLEMENT

Les Factures sont **ANNUELLES**. Pour les règlements, voir la Convention de Scolarisation.

- **Au comptant** (chèque, virement, carte bancaire par Ecole Directe) : 1<sup>er</sup> versement payable d'avance avant la rentrée, ensuite à réception de facture ou possibilité de régler en 3 fois (octobre, janvier et avril).
- **Par prélèvements mensuels** : 1<sup>er</sup> règlement avant la rentrée : 150 € pour un externe / 250 € pour un ½ pensionnaire / 600 € pour un interne.  
Ensuite 9 prélèvements du 05/10/2025 au 05/06/2026 sur votre compte bancaire ou postal.

Tout trimestre est dû. Pour les régimes pensionnaires : une durée de préavis d'1 mois est exigible avant la fin de chaque trimestre.

Frais de dossier : 50 € / nouvelle famille

NB : En cas de facturation ou remboursement tardif, un prélèvement au 05/07/2026 pourra être effectué.

## INFOS

- Cotisation annuelle APEL (Nationale / Académique / Départementale / Caousou 5.40 €) : 24.40 € / famille.
- Les régimes EXTERNE OU DEMI-PENSIONNAIRE peuvent être modifiés à la fin de chaque trimestre comptable par une demande écrite auprès de Mme REVEILLERE, Comptabilité Familles ([c-reveillere@caousou.com](mailto:c-reveillere@caousou.com)).  
1<sup>er</sup> Trimestre : à compter du 01/09/2025 \* 2<sup>ème</sup> Trimestre : à compter du 08/12/2025 \* 3<sup>ème</sup> Trimestre : à compter du 30/03/2026.
- Aides Collège et Lycée (Bourses Nationales et Gratuité de la Restauration Scolaire) : consulter Mme TRESSIERES ([v-tressieres@caousou.com](mailto:v-tressieres@caousou.com))
- Tous les élèves sont couverts par une assurance intra et extra-scolaire qui exerce sa garantie du jour de la rentrée scolaire au 31/08/2026.  
CABINET M. ALQUIER Contrat Collectif n° 110.785.43848 rue de Metz BP 28511 31000 TOULOUSE ☎ 05 61 52 36 18.